

LA ROUE DE L'INFORTUNE



LES TAUX D'ACCIDENTS DU TRAVAIL SONT AU PLUS HAUT

Malgré toutes les procédures et alertes déclenchées, Randstad continue sa politique du Chiffre au détriment de la santé. Depuis la disparition des CHSCT, plus aucune pression légale ne peut être exercée sur Randstad qui balaie tout d'un revers de la main. Les élus CGT sont les seuls à être devant les Entreprises Utilisatrices à alerter, avertir, faire valoir les Droits d'Alerte, et de Retrait en accompagnant les Salarié(e)s Intérimaires et les CDII.

POURQUOI AUTANT D'ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DES CONDITIONS AUTANT DÉGRADÉES ? LA CRÉATION DES CGC MISE EN CAUSE

Depuis leur création, une grosse pression est mise pour « faire le chiffre » au détriment de l'humain. Envoyer des recommandés pour des brouilles, ne pas respecter le kilométrage des lieux de mission, taux horaire au ras des pâquerettes... le salariat intérimaire est plus que jamais dans la précarité depuis que ces CGC existent. La CGT Randstad accompagne très souvent des personnes lésées par cette politique du chiffre à tout prix... N'hésitez pas à nous contacter.

LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES SONT OUVERTES. LES SALARIÉS (E) S INTÉRIMAIRES ET LES CDII EN SONT LES GRANDS ABSENTS

La main-d'œuvre faisant le plus de chiffre d'affaire a encore été exclue des Négociations Annuelles Obligatoires... Et ce malgré des demandes de la part de la CGT Randstad depuis de nombreuses années. Randstad a récemment annoncé que « les CDII restent des Salarié(e)s Intérimaires ». Les choses sont claires, la main-d'œuvre précaire reste précaire, dans le CDII, le I de « Intérimaire » est de trop. La CGT Randstad revendique et lutte pour une reconnaissance accrue du salariat intérimaire.

LE SMIC A AUGMENTÉ EN OCTOBRE, RANDSTAD VA POUVOIR DÉLÉGUER DES PERSONNES QUALIFIÉES AU SMIC

La belle affaire... Le SMIC a été augmenté, mais le reste ne suit pas. Bientôt des chefs de chantier (par exemple) délégués au SMIC. Avec les allègements de cotisations, les Entreprises Utilisatrices et Randstad peuvent se frotter les mains. Main-d'œuvre qualifiée pas chère... La CGT Randstad revendique et lutte pour que le SMIC ne reste pas le salaire de référence pour le salariat intérimaire. Mais des salaires pour vivre dignement et sortir de la précarité.

CONTACTS DS/DSNS :

Île de France :

Standard : 01 42 06 47 55

Nord-Est :

Sébastien : 06 46 56 95 24

Marie : 07 50 04 13 01

Sud-Est :

Laurent : 06 30 98 65 45

Maghnia : 07 64 57 61 00

Standard National :

01 42 06 47 55

Sud-Ouest :

José : 06 50 96 47 30

Sofiane : 07 57 47 98 47

Ouest :

Eric : 06 26 08 44 80

Sylvie : 06 43 57 66 61

Randstad Inhouse Service :

Mohamed : 07 83 11 01 21

Standard : 01 42 06 47 55

Select tt :

Standard : 01 42 06 47 55

Sébastien : 06 46 56 95 24

Atoll :

Standard : 01 42 06 47 55

BULLETIN DE SYNDICALISATION
(Votre adhésion restera strictement confidentielle)
ÉCRIRE EN MAJUSCULES ET LISIBLEMENT. MERCI.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Téléphone : Adresse mail :

Profession :

Montant de la cotisation (1 % du salaire net mensuel) :

Date de prélèvement souhaitée :

Agence : Signature :

Merci de retourner ce bulletin complété et signé avec votre RIB :

SYNDICAT CGT GROUPE RANDSTAD FRANCE
88 boulevard de la Villette • 75019 Paris

Tél. : 01 42 06 47 55
cgtrandstadfrance@gmail.com

✓ 66 % du montant de vos cotisations sont déductibles de vos impôts sur les revenus. Si vous n'êtes pas imposable, vous avez le droit à un crédit d'impôts, le Trésor Public vous remboursera donc 66 % du montant de vos cotisations (exemple : une cotisation mensuelle de 10 €, reste à la charge du syndiqué 3,40 € après impôts).



Rejoignez-nous sur Facebook :
<https://urlz.fr/ayPr>



Syndicat **CGT Randstad**
Tél : 01 42 06 47 55
Mail : cgtrandstadfrance@gmail.com